

Auxerre, le 8 octobre 2015

L'inspectrice de l'éducation nationale

à

Mesdames et messieurs les enseignants
des écoles de la circonscription d'Avallon

Note de service n°3

Objet : animations pédagogiques 2015/2016

Le plan de formation de circonscription a pour vocation de vous accompagner dans la mise en œuvre des priorités de l'année, conformément à la circulaire de rentrée n° 2015-085 du 3-6-2015 et au projet académique : les nouveaux programmes, l'Enseignement Moral et Civique, l'Éducation au Développement Durable, le Plan d'Accompagnement Personnalisé (troubles "dys"), le numérique et l'Éducation Artistique et Culturelle.

Il se décline de la manière suivante :

→ Pour l'école maternelle

- 9h de formation départementale :
 - Le nouveau programme : participation à la conférence de madame l'inspectrice générale, Viviane Bouysse ou réflexion d'équipe à partir du film de son intervention
 - La production d'écrits
 - la laïcité
- 9h d'animations pédagogiques de circonscription :
 - Les relations avec les familles : deux conférences de 3 heures
 - Travail en équipe autour d'un axe du nouveau programme (3h)
 - Voix et pédagogie : ne concerne que les titulaires première, deuxième et 3ème année (6h)

→ Pour l'école élémentaire :

- 9h de formation départementale :
 - Le nouveau programme : 3h en présentiel et 3h d'appropriation en équipe (école ou réseau d'écoles)
 - La laïcité
- 9h d'animations de circonscription, soit 3 au choix parmi les 5 proposées
 - Cycle 2 : arts visuels, temps de récréation et climat scolaire, les troubles "dys", EDD et outils numériques (usage du Portail Intranet de l'Académie ou traitement de l'image et du son)
 - Cycle 3 : EMC /arts visuels/numérique (Concours de circonscription), temps de récréation et climat scolaire, les troubles "dys", EDD et outils numériques (usage du Portail Intranet Académique ou traitement de l'image et du son)

Vous recevrez les dates des différents temps de formation ultérieurement. Après réception, vous pourrez fixer et **transmettre au secrétariat** les dates retenues pour des temps de travail en équipe d'école ou de réseaux d'école :

- école maternelle : nouveau programme (distanciel à partir du film de la conférence - 3h) et chantier d'école (3h) ;
- école élémentaire : appropriation du nouveau programme (3h).

Ces derniers feront l'objet d'un compte rendu qui sera à transmettre à madame Billard.

Cas particuliers :

- Les membres du RASED et les enseignants de CLIS peuvent participer à toutes les actions du plan de formation de circonscription.
- Les enseignants à temps partiel et les PES participeront aux animations pédagogiques en fonction de leur quotité de travail. La priorité sera donnée aux formations départementales.
- Les enseignants sur des postes fractionnés se positionneront sur un cycle au choix.
- Les enseignants remplaçants :
 - sur un congé long, peuvent participer aux animations de la circonscription à laquelle l'école est rattachée. **Ils devront néanmoins le faire savoir à la secrétaire de circonscription** ;
 - sur des congés courts, ils participeront aux animations de la circonscription de laquelle dépend leur école de rattachement.
- Les enseignants en poste sur des classes à cours multiples, se positionneront au choix, en fonction de leurs besoins.

Vous trouverez en annexes :

- un document synthétique du plan d'animations ;
- un tableau à compléter par vos choix et à retourner au secrétariat pour le **vendredi 16 octobre** ;
- le tableau des réseaux d'école pour organiser les temps collectifs de travail.

France Biarnès-Kihl

o